



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET DE LA MEUSE

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE LA  
MEUSE**

**ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT  
Mairie  
5 rue du Château  
55230 ARRANCY-SUR-CRUSNE**

**Service environnement -  
Unité eau**

Dossier suivi par :  
Cyrille CHAROY

Mèl : cyrille.charoy@meuse.gouv.fr

Tél. : 03.29.79.92.06  
Fax : 03.29.76.32.64

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :  
**Enlèvement de sédiments et nettoyage du lit du ruisseau de la Valette sur la commune d'ARRANCY-SUR-CRUSNE**  
**Courrier de transmission d'arrêté**

Réf. : 55-2022-00147

BAR-LE-DUC, le **08 SEP. 2022**

Monsieur,

En date du 4 mai 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :  
**Enlèvement de sédiments et nettoyage du lit du ruisseau de la Valette  
sur la commune d'ARRANCY-SUR-CRUSNE**

Suite à l'examen des pièces de votre dossier, il ressortait que votre opération nécessitait la mise en œuvre de prescriptions spécifiques.

Un projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques et un courrier d'accompagnement vous ont été adressés pour avis le 19 août 2022.

Le délai de 15 jours dont vous disposiez pour transmettre vos observations au service de l'eau est à ce jour échu. N'ayant reçu aucune réponse de votre part, je considère que vous n'avez aucune observation relative aux prescriptions émises.

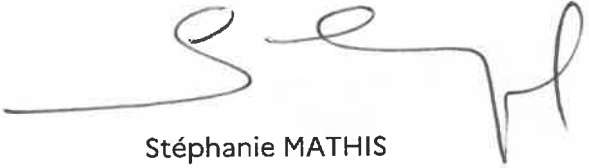
Ainsi, je vous prie de trouver sous ce pli l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques signé, vous autorisant à entreprendre les travaux correspondants.

Les services de l'Office Français de la Biodiversité devront être avertis de la date de commencement des travaux au moins huit jours avant celle-ci.

Le service police de l'eau de la DDT de la Meuse en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Meuse et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
Le Chef de l'Unité Eau



Stéphanie MATHIS

PJ: Arrêté de prescriptions spécifiques

8035 442 8 0

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.  
Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)